RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2ECS
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6, rue du Docteur Schweitzer
57130 ARS SUR MOSELLE
RCS METZ 879 493 146

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Patrice CINDRIC,
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]
[redacted] le 05/09/2009 sous le régime de la séparation des biens avec Mme Marie Christine SALGADO.

ci-après dénommé "le cédant",

d'une part,

ET

. Monsieur Emmanuel RITZ,
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]
veuf

. MACBREF
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 57, rue des Garennes - La Belle Fontaine
57155 MARLY
RCS METZ 809 899 255
Représentée par M. Frédérique CAPRA

ci-après dénommés "le cessionnaire",

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société 2ECS n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à ARS SUR MOSELLE du 29/10/2019, il existe une société à responsabilité limitée dénommée 2ECS, au capital de 2 000 euros, divisé en 2 000 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé [redacted] et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 879 493 146 pour une durée de 99 ans expirant le 16/12/2118.

La société 2ECS a pour objet principal, tous travaux d'installation, de dépannage, d'installation, d'entretien et de maintenance dans le domaine de la climatisation, la ventilation, le chauffage et l'installation sanitaire, de systèmes domotiques, alarmes, interphonie et de système de sécurité.

Elle est actuellement gérée par Monsieur Patrice CINDRIC.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

M. Patrice CINDRIC détient deux mille parts sociales numérotées 1 à 2000 qui lui ont été attribuées suite à son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

[redacted]

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes :

Monsieur Patrice CINDRIC cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- M. Emmanuel RITZ, SIX CENTS (600) parts sociales parts numérotées 1 à 600, lui appartenant lui appartenant dans la Société.

- La société MACBREF, HUIT CENTS (800) parts sociales parts numérotées 601 à 1400, lui appartenant lui appartenant dans la Société.

Le cessionnaire devient propriétaire de la ou des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de UN (1) euro par part sociale, que le cessionnaire a payé à l'instant même au cédant, qui le reconnait et lui en donne valable et définitive quittance.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société 2ECS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

[redacted]

1400 €- (23 000 x 1400/2000) = - 14 700 euros

Le prix de cession étant inférieur à l'abattement, seul le droit fixe de 25 € est dû.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la présente cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DEUX MILLE euros (2000 euros) divisé en deux mille (2000) parts sociales de UN (1) euro chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 2000 et attribuées ainsi qu'il suite entre les associés :

à Monsieur Emmanuel RITZ, ci numérotées de 1 à 600	600 parts
à la société MACBREF, ci numérotées de 601 à 1400	800 parts
à Monsieur Patrice CINDRIC, ci numérotées de 1401 à 2000	600 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	2000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées en totalité.

Le reste de l'article est inchangé.

FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

[redacted]

PC

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à [redacted]
Le 02 Avril 2024
En cinq originaux

M. Emmanuel RITZ

Bon pour acquisition de 600 parts
[redacted]

M. Patrice CINDRIC

Bon pour acquisition de 1400 parts
[redacted]

Sté MACBREF
M. Frédérique CAPRA
[redacted] parts

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
METZ
Le 22/04/2024 Dossier 2024 00014028, référence 5704P61 2024 A 00913
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros
[redacted]